

**COMMUNE DE LA BAZOUGE DE
CHEMERE**

(Département de la Mayenne)

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL du 11 octobre
2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 11 octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie MANDELLI-MARTIN, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 octobre 2022

Etaient présents : Marie MANDELLI-MARTIN, Aymeric DELHOMMEAU, Amanda FITZPATRICK, Laurys DALIGAULT, Philippe BRIARD, Carine COLLET, Marthe CHRETIEN, Freddy GUITTER (arrivé à 20h30)

*Absents avec pouvoir : Noëlla MASSEROT (pouvoir à Carine COLLET)
Franck LEGEAY (pouvoir à Marthe CHRETIEN)
Lionel RABU (pouvoir à Laurys DALIGAULT)*

Absents : Hervé BOUCHET

Mme Laurys DALIGAULT a été élue secrétaire.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2022

**2022-059 / REMISE EN SERVICE DE LA SONNERIE D'ANGELUS ET DU CADRAN DE
L'EGLISE**

Madame la Maire expose :

Pour donner suite à une demande de remise en service de la sonnerie de l'angelus et du cadran de l'église de La Bazouge de Chémeré, un devis a été proposé par l'entreprise **BODET**.

Ce devis se monte à **1 483.15 € H.T.**, soit **1 779.78 € TTC**

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

➤ **ACCEPTÉ, avec 1 voix contre et 9 voix pour** la proposition de l'entreprise **BODET** et **CHARGE** Madame la maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision

NB : 10 personnes ont voté, CF ci-dessus, arrivée de Mr GUITTER Freddy à 20h30

2022-060 / TRAVAUX DE MARBRERIE DU CIMETIERE

Madame la Maire propose le devis de la MAISON NORMAND DE MESLAY DU MAINE, concernant le démontage et remontage complet du monument aux morts.

Ce devis se monte à **3 287.50 € H.T.**, soit **3 945 € TTC**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTÉ** la proposition de l'entreprise MAISON NORMAND – MESLAY DU MAINE et **CHARGE** Madame la maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision

NB : 10 personnes ont voté, CF ci-dessus, arrivée de Mr GUITTER Freddy à 20h30

2022-061 / PROPOSITION DE CONVENTION ALSH AVEC LA COMMUNE DE MESLAY DU MAINE

Les élus sont invités à réexaminer la convention présentée par la commune de MESLAY DU MAINE fixant les conditions de fonctionnement de son accueil de loisirs.

Madame la Maire souligne les termes financiers de cette convention, à savoir :
Participation = 25% (déficit x %d'habitants) + 75% (déficit x enfants participants)
Minoration de cette participation les 2 premières années :

2023 = 40%

2024 = 70 %

2025 = 100 %

Il est également souligné la tacite reconduction de la convention, et son délai de dénonciation de 6 mois

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

➤ **Se prononce sur ce projet de convention :**

1 ABSTENTION

9 VOIX POUR la signature de la convention

1 VOIX en retrait (Mr DELHOMMEAU est impliqué personnellement par ce sujet)

➤ **ACCEPTÉ** la signature de la convention et **CHARGE** Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires

2022-062 / RESTAURATION SCOLAIRE – TARIFS ADULTES

Il est rappelé que le restaurant scolaire propose la fourniture de repas aux personnes dépendantes (sous forme de repas portés), aux enseignantes du RPI, aux agents municipaux et élus.

Pour rappel, par délibération 2021-016 du 11/05/2021, il avait été voté les tarifs suivants :

- **6.90 €** pour les adultes utilisateurs hors agents (personnes dépendantes, enseignants et élus)

Compte tenu du coût de revient qui augmente, il est proposé d'augmenter les tarifs de 3%.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

➤ **VALIDE le tarif suivant, à compter du 1^{er} novembre 2022 :**

- **7.11 €** pour les adultes utilisateurs hors agents (personnes dépendantes, enseignants et élus)

La séance est levée à 20H45